

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL
(SANRU)

DEMANDE DE COTATION

POUR

**SERVICE DE RAMASSAGE ET EVACUATION DES DECHETS
MENAGERS ET IMMONDICES POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL**

DC N° 078/SANRU ASBL/2023

Date de dépôt : 17 octobre 2023 à 11 heures (heure de Kinshasa)

OCTOBRE 2023

I - Instructions aux Soumissionnaires

A. Introduction

1. **Dispositions générales** 1.1 Le terme “jour” désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. **Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les services faisant l’objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC) ;
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantités (BDQ) ;
 - (c) Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Modèle du contrat.
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des cotations

3. **Langue de l’offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigés dans la langue du pays du Client (**en français**)
4. **Documents constitutifs de l’offre** 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée ;
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet du contrat dûment rempli, daté et signé ;
 - (d) Les documents prouvant de l’existence légale du fournisseur. Il s’agira au minimum de l’Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et les coordonnées bancaires.
5. **Cotation** 5.1 Le Fournisseur cotera son offre en Hors Taxes (HT).
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation Restreinte, en indiquant

- le prix unitaire, le prix total et le délai de livraison qu'il se propose en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
- 6.1 Les prix seront libellés en dollars américains.
6. **Monnaies de l'offre**
7. **Délai de validité des cotations**
- 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation.

E. Dépôt des cotations

- 8.1 Le fournisseur placera l'original et une copie de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et
- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.
8. **Cachetage et marquage des offres**
- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse, à la date et à l'heure spécifiées dans la Demande de Cotation.
9. **Date et heure limite de dépôt des offres**

F. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 10.1 Le Client ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation (N/A).
- 10.2 Le Client préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
10. **Ouverture des plis par le Client**
- 12.1 Le Client procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- Vérification des preuves de l'existence légale des fournisseurs. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et les coordonnées bancaires ;
 - L'analyse technique des seules offres qui comporteront tous les éléments administratifs ci-haut énumérés. Cette évaluation consistera à vérifier la conformité des informations techniques affichées par les soumissionnaires dans leurs offres aux descriptions des services retenus ;
 - L'analyse financière qui, elle, concernera la comparaison des coûts proposés par les soumissionnaires dont les offres auront été jugées administrativement et techniquement valables.
12. **Evaluation et Comparaison des offres**

G. Attribution du marché

- 12. Attribution du marché** 12.1 Le Client attribuera le marché au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de la Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la « mieux disante ».
- SANRU asbl se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, ainsi que d'annuler le présent processus et de rejeter toutes les propositions à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du Contrat, sans encourir de ce fait aucune responsabilité vis-à-vis du soumissionnaire concerné et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les soumissionnaires des raisons qui ont motivé l'action de l'Acquéreur.
- 13. Notification de l'attribution du marché** 13.1 La signature de la lettre de marché par le soumissionnaire et le Client constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le fournisseur à réaliser ses prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
- 14. Signature de la lettre de marché** 14.1 Dans les quinze (15) jours maximum suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses** 15. Dans le cadre des contrats qu'elle finance, le Bailleur a pour principe, de demander aux Principaux Récipiendaires (y compris les Sous -Récipiendaires) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution desdits contrats. En vertu de ce principe :
- i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;
 - ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
 - iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin

d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;

- iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.
- v) se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête du bailleur en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
 - (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par le bailleur de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 2.7.1 ci-dessous.

En cas de d'une preuve avérée de l'une ou l'autre situation ci-dessus, le bailleur :

- b) annulera la fraction du prêt allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Réciendaire Principal ou d'un bénéficiaire de la subvention s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction du bailleur, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation :
- c) sanctionnera une entreprise soit en l'excluant indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution des marchés financés par le bailleur, soit en imposant une sanction, si le bailleur établit, à un moment quelconque, que cette entreprise s'est livrée, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché que le

- bailleur finance ; et
- d) pourra exiger que le dossier d'appel d'offres et les marchés financés par le bailleur contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs, et entrepreneurs et leurs sous-traitants, qu'ils autorisent le bailleur à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le bailleur.

II. Lettre de Demande de Cotation

Kinshasa, le 03 octobre 2023

**AUX SOUMISSIONNAIRES
en RDC**

Réf. : DC N°078/SANRU/ASBL/2023

Objet : Demande de cotation

SERVICES DE RAMASSAGE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET IMMONDICES POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL

Madame, Monsieur,

Dans le souci de maintenir propres les concessions parcellaires occupées par les différents Projets mis en œuvre par SANRU Asbl situées au n°149 A/B, boulevard du 30 juin et au n°01 avenue Panzi, quartier GB dans la Commune de Ngaliema, il est prévu de procéder au recrutement d'une structure qui s'occupera de ramasser et d'évacuer régulièrement les déchets ménagers et immondices.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif que nous vous demandons de bien vouloir chiffrer complètement et nous le retourner au plus tard **le 17 octobre 2023 à 11 heures (heure de Kinshasa)**.

Votre offre sera adressée au Directeur Exécutif de SANRU Asbl, **sous pli fermé**, avec la mention « **Services de ramassage et évacuation des déchets ménagers et immondices pour le compte de SANRU ASBL** ».

Le présent marché est à lot unique et indivisible.

Les offres reliées saisis à l'ordinateur seront présentées de la manière suivante :

- 1) Lettre de soumission
- 2) Bordereau Descriptif et Quantités (BDQ)
- 3) Documents Légaux du Fournisseur
- 4) Références Bancaires
- 5) **Pour les Prestataires ayant travaillé avec SANRU ASBL pour des marchés similaires, fournir la preuve que la prestation a été bien faite et appréciée par SANRU ASBL (cette preuve est éliminatoire a priori)**
- 6) La preuve que des prestations similaires dans le ramassage et l'évacuation des déchets et immondices ont été exécutées (contrat de prestation) pendant les 3 dernières années (2022, 2021 et 2020)
- 7) La preuve que la structure dispose d'un personnel (qualifié) et des matériels (camions, motos tricycles, sacs poubelles, bacs poubelles et tout autre matériel) appropriés pour ce service.

Les offres seront déposées au siège de SANRU asbl sis N° 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Kinshasa-Gombe. Elles seront obligatoirement accompagnées des documents prouvant de l'existence légale du fournisseur. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM », et des coordonnées bancaires ;

L'évaluation des offres se fera de la manière suivante :

1) **a. Evaluation administrative**, qui consistera en la vérification des preuves de l'existence légale des fournisseurs. Il s'agira, pour ceux ayant déjà presté pour SANRU ASBL, de **la preuve que la prestation a été bien faite et appréciée par SANRU ASBL (cette preuve est éliminatoire a priori)** et au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM », et coordonnées bancaires. Ne passeront à l'étape suivante que les soumissionnaires qui auront rendu disponible la totalité des documents demandés.

b. Evaluation technique. Après l'examen relatif à la complétude du dossier, la Commission d'évaluation effectuera la revue technique de l'offre de chaque fournisseur.

Pour cela, le Comité vérifiera : - l'existence des preuves des prestations similaires sur le ramassage et l'évacuation des déchets ménagers et immondices pour les 3 dernières années ; - disponibilité du personnel et des matériels adéquats pour exécuter ce service.

Seuls les soumissionnaires ayant présenté des offres techniquement conformes accéderont à l'étape d'analyse financière des offres.

c. Evaluation financière qui, elle, concernera la comparaison des coûts proposés par les soumissionnaires dont les offres auront été jugées administrativement et techniquement valables. Elle consistera à comparer les coûts des fournisseurs.

En cas d'égalité parfaite qualité/coût, les délais de livraison affichés par les soumissionnaires permettront de les départager.

Les offres remises hors délai et celles non accompagnées des documents prouvant l'existence légale du soumissionnaire seront rejetées.

Merci d'accuser réception du présent message.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.H

Directeur Exécutif

III. Bordereau Descriptif Quantitatif (A remplir par le fournisseur)

N°	DESIGNATION	Nbre de sites	Unité (mois)	PU en USD/HT	PT en USD/HT	Délai de livraison en jours
1	Ramassage et évacuation des déchets ménagers et immondices sur les 2 sites (Boulevard et PANZI)	2	Pce			
TOTAL						

Note :

1. Site 1 : SANRU au 149 A/B, Boulevard du 30 juin, Commune de la GOMBE
2. Site 2 : SANRU au 01, Avenue Panzi, Quartier Basoko (GB), commune de NGALIEMA

IV - Modèle de lettre de cotation

Lettre de Cotation

Date: _____

Demande de Cotations N°:

A: *[nom et adresse du Client]*

Mesdames, Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons nos **services pour le ramassage et l'évacuation des déchets ménagers et immondices pour le compte de SANRU ASBL.**

Conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les services selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de soixante (60) jours calendaires à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 2023.

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: _____

VI - Lettre de Marché

Lettre de Marché

Aux termes de la consultation relative à l'objet en exergue, il est établi ce qui suit entre

SANRU Asbl, située au n° N°149 A/B boulevard du 30 juin, Kinshasa-Gombe République Démocratique du Congo, représentée par le **Dr NGOMA MIEZI KINTAUDI, Directeur Exécutif** (ci-après désignée comme « le Client ») d'une part et

xxxxx, située au n° , xxxxxxxx, xxxxxxxxxxxxxxxx, Tél : xxxxxxxxxxxxxx, E-mail : xxxxxxxxxxxx, Ville de xxxxxxxxxxxxxxxx, République Démocratique du Congo, ici représenté par xxxxx , (ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que le Client désire que les **services de ramassage et d'évacuation des déchets ménagers et immondices** lui soient fournis par le fournisseur, et a accepté une offre du fournisseur pour un montant égal à xxxx **USD (Dollars Américains xxxxxx)** (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - (a) La Demande de cotation ;
 - (b) L'Offre du Fournisseur des services ;
 - (c) La notification d'attribution du marché ;
 - (d) Les conditions du Marché ;
 - (e) Les bordereaux de prix
2. En contrepartie des règlements à effectuer par le Client au profit du Fournisseur des Services, comme indiqué ci-après, le Fournisseur des Services convient de rendre les services conformément, à tous égards, aux stipulations du présent contrat.
3. Le Client convient, par la présente de payer au Fournisseur de services, en contrepartie des services rendus, le montant y relatif, conformément aux dispositions (définitions, procédures et modalités), à savoir :
 - a) La durée du contrat est de douze (12) mois, prenant cours à la date de signature du contrat définitif, et les prix unitaires, tels que repris dans l'offre de l'adjudicataire, sont invariables pendant toute la durée du contrat ;
 - b) Les délais de livraison seront d'au plus ... jours à dater de la signature du contrat. Dans le cas contraire, une pénalité de 0,1 %

sera appliquée par jour de retard de livraison, assortie d'une résiliation du contrat en cas d'un cumul de 10 %.

c) Les paiements interviendront dans les 30 jours suivant la réception de la facture et du PV de réception des fournitures repris dans le bon de commande et jugées conformes (quantité, prix et qualité) par l'Acheteur ;

4. Les paiements seront effectués par virement bancaire au compte du Fournisseur dont les coordonnées figurent ci-dessous :

1. Propriétaire du compte : xxxx ;
2. Titre du compte : xxxx ;
3. Numéro du compte : xxxx ;
4. Nom de la Banque : xxxx ;
5. Adresse de la banque : xxxx ;
6. Code SWIFT de la banque : xxxx ;

5. Les parties conviennent de maintenir inchangés les coûts unitaires des fournitures du présent marché pour une durée de 12 mois renouvelable après nécessité et évaluation basée notamment sur la qualité de services rendus.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Fait à Kinshasa, le _____

Signé, _____ (pour le Client)

Signé, _____ (pour le Fournisseur)